

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 29 mai 2019

Délibération

N° 19.093.1

En exercice 37

Présents 24

Votants 27

Pour 27

Contre 0

Abstention 0

POLE RESSOURCES – SERVICE MOYENS GÉNÉRAUX

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MISE À DISPOSITION DANS
LE CADRE DU CHANTIER D'INSERTION « AGENT TECHNIQUE
POLYVALENT » AVEC LE RLISE « LES SABLIERES » – APPROBATION
ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 23/05/2019

L'an deux mille dix-neuf

Et le 29 mai à 19h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

24 Conseillers communautaires présents : monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE).

10 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, madame Danielle ALEXANDRE, madame Danièle BOSCH-LAURENS, madame Odile CORBIERE, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Martine SIGNOUREL.

Secrétaire de séance : madame Géraldine ESCANDE-COLIN.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 29 mai 2019

**Convention de partenariat et de mise à disposition dans le cadre du chantier d'insertion
« Agent technique polyvalent » avec le RLise « Les Sablières » – Approbation et autorisation
de signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les statuts de l'association RLise « Les Sablières » ;

Vu le projet de convention de partenariat et de mise à disposition dans le cadre du chantier d'insertion « Agent technique polyvalent » pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020 ;

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les conditions de mise en œuvre du chantier d'insertion par convention et, en particulier, les modalités de mise à disposition d'un agent technique polyvalent au sein des services de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant que le chantier d'insertion se déroulera du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020 et que, conformément à son contrat de travail, l'agent sera mis à disposition de la Communauté de communes au sein du service des moyens généraux pour suivre ce même chantier ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne bénéficiera de la mise à disposition d'un agent en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) d'une durée de 24 heures hebdomadaires en moyenne ;

Considérant que le salarié est en situation d'insertion et devra être, dans ce cadre, « en surplus » dans les effectifs ; qu'il ne pourra en aucun cas se retrouver seul sur son lieu de travail ; qu'il devra être systématiquement associé à un agent de la Communauté de communes ;

Considérant que, pour le bon déroulement de cette mission, la Communauté de communes devra mobiliser les moyens humains ad hoc, en particulier en désignant le tuteur expérimenté et les moyens matériels nécessaires à l'exécution des tâches à réaliser ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Jean-François GUIBBERT, 6^{ème} vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 27 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE le partenariat entre le RLise « Les Sablières » et la Communauté de communes La Domitienne pour la mise en œuvre du chantier d'insertion dans l'ensemble de ses modalités, telles que précisées dans la convention annexée à la présente délibération.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de mise à disposition ainsi que tout avenant éventuel ultérieur et tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190529-DELIB_19_09

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2019

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190529-DELIB_19_09